

Comment les règlements techniques sont-ils élaborés ?

DÉFINITION

Un règlement technique est une norme réglementaire élaborée par l'AFCN ayant pour objectif de détailler l'arrêté royal sur lequel il se base. Sans arrêté royal, on ne peut rédiger de règlement technique.

ÉTAPE 1 PRÉPARATION

Le règlement technique est rédigé par les collaborateurs de l'Agence.

ÉTAPE 2 SOUMISSION

Le règlement technique est soumis à notre Directeur général pour signature.

ÉTAPE 3 ADOPTION & PUBLICATION

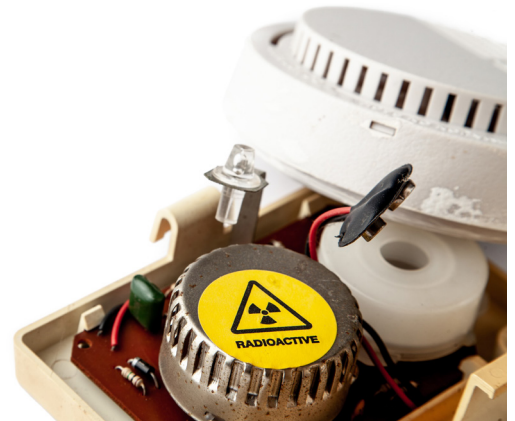
Le règlement technique est publié au Moniteur belge et entre en vigueur 10 jours après sa publication, sauf disposition contraire.

Règlement technique fixant les conditions d'élimination des détecteurs de fumée ionisants mis hors service après usage domestique Règlement technique fixant les conditions d'élimination des détecteurs de fumée ionisants mis hors service après usage non domestique

Que contiennent ces règlements techniques ?

Il existe deux types de détecteurs de fumée : les détecteurs de fumée optiques et les détecteurs de fumée ionisants. Dans le passé, les détecteurs ionisants étaient régulièrement utilisés, mais ceux-ci ont été remplacés au fil des années par les détecteurs optiques, beaucoup plus performants.

Les détecteurs de fumée ionisants contiennent de petites sources faiblement radioactives. Depuis le 1^{er} novembre 2010, il est interdit en Belgique de vendre et d'importer des détecteurs de fumée ionisants à **usage domestique** (particuliers). Les détecteurs de fumée ionisants peuvent par contre encore être vendus et importés pour un **usage non domestique** (entreprises, écoles, hôpitaux, etc.).



Ces deux règlements techniques (un pour les détecteurs de fumée ionisants à usage domestique et un pour les détecteurs de fumée ionisants à usage non domestique) fixent les conditions d'élimination et de transport des détecteurs de fumée ionisants mis au rebut. Les deux règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2022.

Quels services de l'Agence sont concernés par ces règlements techniques ?

Les services **Importation et Transport** et **Établissements industriels**.

Où puis-je consulter les règlements techniques ?

<http://www.jurion.fanc.fgov.be/jurdb-consult/consultatieLink?wettekstId=31492&appLang=fr&wettekstLang=fr>

<http://www.jurion.fanc.fgov.be/jurdb-consult/consultatieLink?wettekstId=31500&appLang=fr&wettekstLang=fr>